



Cabinet de la Bourgmestre

ARRETE DE LA BOURGMESTRE

Enfouissement de conteneur « bulles à verres »

LA BOURGMESTRE,

Vu la nouvelle loi communale, notamment en ses articles 135 et 130 bis ;
Vu la Loi relative à la police de la circulation routière ;
Vu l'Arrêté Royal portant règlement général sur la police de la circulation routière, notamment en son article 78 ;
Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;
Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;
Vu l'Arrêté Ministériel relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique ;
Attendu que la société ELOY, rue des Spinettes n°13 à 4140 SPRIMONT, doit effectuer des travaux empiétant sur la voie publique, à Esneux, avenue de la Station (entre l'entrées du Delhaize et le bâtiment de l'Escale) ; les travaux étant prévus à partir du 18.04.2018 jusqu'au 27.04.2018 ;
Attendu que le bon déroulement des travaux nécessite des mesures de circulation particulières ;
Attendu que le moindre retard pourrait occasionner des dangers et des dommages pour les habitants ;

ARRETE :

Article 1 : L'entrepreneur susmentionné est autorisé à placer la signalisation nécessaire à l'accomplissement desdits travaux. La signalisation devra être conforme au prescrit de l'Arrêté Ministériel du 7 mai 1999 sur la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique.

Article 2 : En fonction de l'évolution des travaux et en cas de nécessité, le stationnement, voire l'arrêt et le stationnement des véhicules, pourront être interdits sur la zone des travaux, éventuellement à l'exception des véhicules de chantier à condition de faire dès lors usage d'un panneau additionnel.

Article 3 : En fonction de l'évolution des travaux et en cas de nécessité, la circulation pourra être réglée sur la zone des travaux au moyen de feux lumineux de circulation.

Article 4 : Une copie du présent sera transmise pour information aux intéressés, à la police et au parquet compétent.



La Bourgmestre,
Laura IKER

Distribution : Dossier 1 – Proc du Roi 1 – Police 1 – Atelier 1 – Mobilité 1 – Intéressés 1 – FCU 1